
Tarifs annuels dès août 2026

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg: [contactez le/la responsable de site](#)

	Tarifs Vaud	Tarifs Fribourg
<u>S'initier à la musique</u>		
Initiation musicale / flûte à bec	Frs 620.- (Frs 310.- semestre)	Frs 820.- (Frs 410.- semestre)
<u>Cours théorique</u>		
Solfège – cycle 1 & 2	Frs 326.- (Frs 163.- semestre)	Frs 526.- (Frs 263.- semestre)
Solfège – cycle 3	Frs 432.- (Frs 216.- semestre)	Frs 632.- (Frs 316.- semestre)
<u>Cours instrumental individuel</u>		
30 minutes	Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)	Frs 1650.- (Frs 825.- semestre)
40 minutes	Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)	Frs 1950.- (Frs 975.- semestre)
50 minutes	Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)	Frs 2250.- (Frs 1125.- semestre)
60 minutes	Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)	Frs 2550.- (Frs 1275.- semestre)
<u>Cours collectif de tambour</u>		
30 minutes (2 ou 3 élèves)	Frs 760.- (frs 380.- semestre)	Frs 1'140.- (Frs 570.- semestre)
45 minutes dès 4 élèves	Frs 760.- (frs 380.- semestre)	Frs 1'140.- (Frs 570.- semestre)
<u>Musique d'ensemble</u>		
Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.		
<u>Cours adultes</u>		
Cliquez ICI		

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles

pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières accordées par semestre

Les soutiens de la société de musique La Lyre de Grandcour ainsi que des communes de Grandcour – Missy – Chevroux permettent d’offrir un tarif préférentiel à tous les élèves par semestre:

Les tarifs sont réduits de :

- fr. - 60.- par élève dès deux enfants de la même famille
- fr. - 50.- par élève qui joue avec les cadets
- fr. - 150.- par élève qui intègre la société de musique

Les tarifs individuels sont réduits de:

- fr. - 75.- par élève de Grandcour, Missy, Chevroux
- fr. - 50.- par élève pour les autres communes

Les communes fribourgeoises suivantes accordent une aide supplémentaire à leurs habitants. Les tarifs individuels sont réduits de :

- fr. - 250.- par élève de Gletterens
- fr. - 250.- par élève de Delley-Portalban
- fr. - 75.- par élève de Vallon

Les tarifs pour l’initiation musicale sont réduits de :

- fr. - 125.- par élève de Gletterens
- fr. - 50.- par élève de Delley-Portalban
- fr. - 50.- par élève de Vallon

Location des instruments individuels fr. 20.- par mois.

Informations complémentaires

But de l’école

Le but de l’Ecole de Musique est d’offrir un enseignement musical de qualité. Créée en 1996 afin de former une relève en vue d’assurer l’avenir de la société de musique La Lyre de Grandcour, l’Ecole en est toutefois juridiquement distincte et a son propre comité. Elle est membre de l’école de musique Multisite depuis 2013, école reconnue par la Fondation pour l’Enseignement de la Musique. Elle bénéficie en outre du soutien des communes de Grandcour, Missy et Chevroux.

Instruments

L’école organise les instruments qui sont mis à disposition des élèves. Le prix de location est fixé par l’école. L’élève est responsable de son instrument et du matériel qui lui est confié. Les frais de révision sont pris en



charge par l'école ; tous les dommages causés par accident ou par négligence sont facturés à l'élève. Toute réparation doit être confiée à un professionnel, en accord avec le comité.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

Musique d'ensemble - Cadets

Les élèves plus avancés sont encouragés à rejoindre La Lyre de Grandcour, en accord avec le professeur, les parents et le comité. Un élève qui joue avec la fanfare n'est plus tenu de prendre part aux répétitions des Cadets, mais est invité à les rejoindre ponctuellement pour préparer un concert.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. La finance d'inscription au concours et les frais d'accompagnement de piano sont pris en charge par l'école.

Camps de musique

Les élèves sont encouragés à participer aux camps organisés par l'Ensemble des Jeunes Instrumentistes de la Broye (EJIB) ou par la SCMV, entre autres. Les frais sont à charge des élèves.

